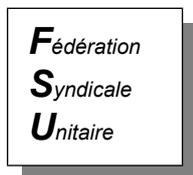




Syndicat **N**ational **U**nitaire
des **I**nstituteurs, **P**rofesseurs d'écoles et **P**EGC

Dijon, le 25 juin 2019

à



Madame la Directrice académique
des services de l'Éducation nationale
D.S.D.E.N. de la Côte-d'Or
2G, rue Général Delaborde
BP 81921
21019 DIJON CEDEX

Objet : Mouvement intra-départemental 2019 Phase d'ajustement

Madame la Directrice académique,

Lors d'un contact récent avec Monsieur le Secrétaire général, nous venons d'apprendre que vous ne sembliez pas avoir donné une suite favorable à notre demande d'une phase d'ajustement avec listage des postes vacants et départage au barème à l'instar de ce qui se fait dans les autres départements de l'Académie de Dijon ainsi que dans d'autres académies. Il est très regrettable que nous n'ayons pas eu la possibilité d'échanger avec vous sur ce point lors de la CAPD du 20 juin. Nous pensons que la question du devenir professionnel de plus de deux cents enseignant-es du département, pour la rentrée de septembre 2019, aurait dû être considéré comme prioritaire dans le cadre de la CAPD mouvement. Nous tenons à réitérer notre demande car ce mode d'affectation est le seul permettant de garantir l'équité et la transparence dans le traitement des demandes que nos collègues devront formuler lors de cette phase d'ajustement. Il est souhaité et attendu par les enseignant-es resté-es sans affectation à l'issue du mouvement. Nous vous rappelons qu'une demande d'audience intersyndicale sur ce sujet est restée sans réponse de votre part. De nombreuses questions demeurent à quelques jours de la fin de l'année scolaire. Pour cette raison, nous vous adressons une liste non exhaustive de questions restées en suspens. En voici certaines qui présentent un caractère d'urgence dans leur traitement.

- Quelles sont les modalités finalement retenues officiellement pour la phase d'ajustements du mouvement intradépartemental de la Côte d'Or ?
- A quel moment et selon quelles modalités les collègues et les représentants des personnels auront-ils connaissance des modalités d'exécution de la phase des ajustements ?
- Sous quels délais pensez-vous solliciter les enseignants pour qu'ils expriment leurs vœux ?
- Sous quels délais également pensez-vous être en mesure de leur faire le retour de leur éventuelle affectation ?



- A quel moment les représentant-es des personnels pourront-ils prendre connaissance des projets d'affectation afin d'exercer leurs prérogatives de contrôle de cette phase d'ajustements ?

Bien d'autres questions restent encore sans réponse et nous ne manquerons pas de vous solliciter afin d'obtenir les éclaircissements nécessaires.

Vous connaissez, Madame la directrice académique, l'attachement profond du SNUipp FSU21 aux valeurs d'équité et de justice dans le traitement des opérations liées à la carrière des enseignant-es du département. Ces valeurs sont largement partagées par les enseignant-es de Côte d'Or que nous représentons. L'extrême précipitation du ministre de l'Éducation nationale à vouloir bouleverser les conditions d'affectation des professeurs des écoles et l'empressement avec lequel vous avez choisi de la relayer localement malgré nos nombreuses remarques, sans jamais répondre à nos interrogations quant aux modalités et au calendrier d'une phase d'ajustement, plongent la profession dans un fort désarroi, malmènent nos collègues et engendrent un malaise profond dans les écoles. La phase d'ajustement telle que vous l'envisagez ne fait que renforcer ce sentiment. Aussi nous vous demandons solennellement de revoir votre position et d'apporter des réponses aux nombreuses interrogations des enseignants du département.

A dix jours des congés, sans information ni calendrier, nous savons d'ors et déjà qu'il vous sera impossible de réaliser cette phase d'ajustement avant les vacances.

De ce fait, les contraintes de calendrier ne peuvent plus être un frein à la mise en place d'ajustements équitables et transparents avec listage des postes. De plus, cette modalité facilite grandement le travail des services.

Dans l'attente des précisions que vous pourrez nous apporter le plus rapidement possible, nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice académique, l'expression de nos respectueuses salutations.



**SECTION
DE LA
CÔTE-D'OR**

45, Rue Parmentier
21000 DIJON
☎ 03.80.73.57.17
mèl: snu21@snuipp.fr

Pour le co-secrétariat du SNUipp-FSU21

Jean-Luc Guillemote